

*ANTOINE PEILLON*

# Ces 600 milliards qui manquent à la France

Enquête au cœur de l'évasion fiscale

*ÉDITIONS DU SEUIL*  
*25, bd Romain-Rolland, Paris XIV<sup>e</sup>*

ISBN 978-2-02-108705-5

© ÉDITIONS DU SEUIL, MARS 2012

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

[www.seuil.com](http://www.seuil.com)

Extrait de la publication

«Nos époques sont celles de la disparition et de l'instrumentalisation du courage. Or ni les démocraties ni les individus ne résisteront à cet avilissement moral et politique. [...] Il s'agit de surmonter ce désarroi et de retrouver le ressort du courage, pour soi, pour nos dirigeants si souvent contre-exemplaires, pour nos sociétés livrées à une impitoyable guerre économique. Le plus sûr moyen de s'opposer à l'entropie démocratique reste l'éthique du courage et sa refondation comme vertu démocratique.»

Cynthia Fleury, *La Fin du courage*, Paris, Fayard, 2010.



## Avant-propos

«Au risque de paraître naïf, on rappellera que seuls les tricheurs ont à craindre que la vérité ne soit découverte sur leurs agissements. En tolérant avec complaisance [la fraude], voire en empêchant cette nécessaire transparence, les États comme les détenteurs du pouvoir économique se font complices objectifs de la criminalité organisée. L'aveuglement est désormais synonyme d'hypocrisie. Si elle devait encore durer, l'absence de réaction deviendrait complicité et il ne resterait au juge qu'à se démettre et au citoyen à confier sa défense à des démagogues ou à des gourous, sur les cendres de la démocratie.»

Bernard Bertossa (alors procureur général de Genève),  
«Après l'aveuglement et l'hypocrisie, la complicité?»,  
dans *Un monde sans loi*, Paris, Stock, 1998, p. 125.

«La crise»! Depuis février 2007 et la révélation de l'accident majeur des subprimes américains, le monde entier retient son souffle face à la menace de la grande apocalypse financière, économique et sociale mondialisée. De «plans de sauvetage» en «plans d'austérité» successifs, les sommets mondiaux des grands dirigeants politiques et financiers de la planète ne font, finalement, que constater l'ampleur et l'expansion des déficits publics, de la récession larvée et des dettes croissantes des États.

Je travaille sur «la crise» depuis mars 2010, époque à laquelle j'ai donné une première conférence sur l'«Apocalypse de notre temps». Dans cette perspective, j'ai

suivi de près les fameux G20<sup>1</sup> de Londres (avril 2009), de Pittsburg (septembre 2009), de Toronto (juin 2010), de Séoul (novembre 2010) et, dernièrement, de Cannes (novembre 2011). Chaque fois, j'y ai entendu la même double rengaine. En chœur, les présidents des États-Unis et de la France, le Premier ministre britannique et la chancelière allemande lançaient de nouveaux appels à la rigueur budgétaire, à la réduction de la dette et... à la liquidation des paradis fiscaux.

Mais, chaque fois, j'ai constaté que la diplomatie imposait, *in fine*, l'extension du tabou sur la « finance fantôme ». Ainsi, à la veille du G20 de Londres, par exemple, Jersey, Guernesey et l'île de Man disparaissaient, comme par enchantement, de la « liste grise » des territoires fiscalement « non coopératifs » établie par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). De même, depuis 2010, j'ai lu constamment que l'organisation internationale Tax Justice Network s'étonnait que le Liechtenstein, le Luxembourg, la Suisse, l'État américain du Delaware ou la City de Londres ne figurent plus dans les listes noires ou grises de l'OCDE, alors que ce réseau d'associations indéniablement compétent en matière de paradis fiscaux considère toujours ces pays comme des centres offshore<sup>2</sup> « toxiques ». De même,

1. Groupe de dix-neuf pays plus l'Union européenne représentant plus de 90 % du produit mondial brut, créé en 1999, après la première succession de crises financières.

2. En matière financière, ce terme qualifie les entités juridiques créées dans un autre pays que celui où se déroule l'activité génératrice

j'ai relevé que le Comité catholique contre la faim et le développement-Terre solidaire (CCFD) dénonce sans cesse, mais dans l'indifférence quasi générale, l'impact humanitaire dramatique de l'évasion fiscale qui prive, selon cette association, les pays en développement de 600 à 800 milliards d'euros, « soit près de dix fois l'aide au développement octroyée par l'ensemble des pays riches »...

En France, la question de l'inflation galopante de la dette publique est devenue le sujet d'une intense polémique politique durant le printemps et l'été 2011, au moment de la discussion parlementaire du projet gouvernemental d'inscrire dans la Constitution une « règle d'or » de retour à l'équilibre budgétaire. C'est alors qu'a commencé de circuler, parmi les spécialistes internationaux de finances publiques, le mémoire d'un très jeune économiste parisien, Gabriel Zucman<sup>1</sup>, dont le titre – « La richesse manquante des nations » – était en lui-même parfaitement significatif. Il y était démontré, scientifiquement, que 8 % de la richesse financière des ménages du monde entier sont détenus dans des paradis fiscaux et qu'« un tiers de cette richesse mondiale manquante est géré en Suisse ».

La lecture de ce « working paper » m'a convaincu que la fraude et l'évasion fiscales sont un facteur majeur de

---

d'une richesse, afin d'optimiser la fiscalité (paradis fiscal) ou la gestion financière de ces capitaux.

1. « The Missing Wealth of Nations: Are Europe and the US Net Debtors or Net Creditors? », 27 juillet 2011.

la crise économique du monde. Par ailleurs, j'ai suivi de près le développement de la véritable guérilla qui opposa le fisc américain à la banque suisse UBS, à partir de la révélation, fin 2007, de l'organisation de l'évasion fiscale de quelques milliers de « clients », depuis le tout début des années 2000. Au total, les percepteurs d'outre-Atlantique<sup>1</sup> ont découvert que, dans la seule année 2004, UBS avait créé au moins 900 sociétés écrans pour garantir l'anonymat de clients états-unis fortunés, que des dizaines de ses commerciaux suisses opéraient illégalement sur le territoire américain, que ceux-ci avaient ouvert pas moins de 52 000 comptes non déclarés, en Suisse et dans d'autres paradis fiscaux, pour engranger les richesses de ces nouveaux clients de Miami ou du New Jersey.

Afin de mieux comprendre ce phénomène de l'évasion fiscale, qui pèse si lourdement sur l'économie mondiale, afin d'en connaître aussi les mécanismes concrets, j'ai donc décidé, fin août 2011, de commencer une enquête. Les premières informations recueillies et les sources rapidement rencontrées m'ont orienté vers la banque UBS et, principalement, vers les activités « Cross Border » (traversée des frontières) de sa filiale française, ouverte à Paris en 1999<sup>2</sup>.

1. Depuis 1978, Daniel Reeves œuvre à l'Internal Revenue Service (IRS), le fisc américain. Dès 2007, c'est lui qui récolte les preuves contre les pratiques illégales d'UBS et de ses gérants de fortune sur le territoire américain. Le tout fait l'objet d'un rapport de 305 pages bouclé par cet enquêteur en février 2009.

2. Immatriculée le 22 décembre 1998 au registre du commerce de Paris.





À Paris, Cannes et Strasbourg, à Lausanne, Genève et Zurich, j'ai rencontré un nombre important d'officiers de police et du renseignement, de cadres de banque, ainsi que quelques autres personnes qui m'ont offert informations et analyses inédites, parfois sensationnelles.

Pour certains, le risque était considérable d'accepter de me parler. On ne viole pas impunément le « secret défense », ni même le secret bancaire. Depuis 2007, parfois, la carrière de certains de mes interlocuteurs a été entravée, des licenciements abusifs les ont écartés avec une rare brutalité loin du « système », les tentatives de corruption se sont faites pressantes, puis les intimidations – quand les premières ont échoué – sont devenues récurrentes, puis les menaces se sont multipliées, des poursuites judiciaires ont été déclenchées, des écoutes plus ou moins légales, des filatures, des photos volées ont empoisonné leur vie quotidienne, effrayé les épouses et les enfants, fait fuir les maris...

Mais rien n'a finalement dévié ces personnes du choix fait un jour de ne plus fermer les yeux, de ne plus se taire, de demander des comptes et, en dernier recours, quand la justice tarde trop à faire son œuvre, de révéler la vérité au public par le recours aux journalistes. Parmi elles, des hauts fonctionnaires et des officiers de police et du renseignement ont ainsi manifesté leur résistance au

dévoitement sans précédent, selon eux, de leurs services. Ce sont eux qui m'ont parlé, les premiers, d'UBS – la banque suisse leader mondial de la « gestion de fortune » –, de ses clients et comptes « très spéciaux », de l'évasion fiscale « à très haut niveau » et, surtout, du tabou judiciaire qui couvre les pratiques financières exotiques d'une certaine élite.

UBS ! Ce groupe suisse, dont les sièges sont à Bâle et surtout à Zurich, en Suisse, est aujourd'hui la plus grande banque de gestion de fortune dans le monde. Présente dans plus de 50 pays, UBS emploie environ 65 000 personnes. Le montant de son résultat d'exploitation était, au 31 décembre 2010, de presque 32 milliards de francs suisses (26,26 milliards d'euros), et son profit net s'élevait à plus de 7,5 milliards de francs suisses (6,16 milliards d'euros). Cette puissance financière et l'ancienneté de la maison zurichoise l'autorisent, visiblement, à faire preuve d'une audace particulière en matière de placements offshore et d'évasion fiscale.

Ainsi, dans un courrier « personnel et confidentiel » adressé à un futur client, une commerciale et un fondé de pouvoir d'UBS France (bureau de Bordeaux) écrivaient, le 4 janvier 2005 : « La banque UBS est reconnue comme le leader mondial en gestion d'actifs financiers. Notre groupe possède une expertise et un savoir-faire éprouvés depuis 140 ans qui lui permettent de répondre aux exigences les plus grandes de ses clients en matière de *confidentialité* [souligné par les rédacteurs, comme les

passages suivants en italiques], d'optimisation fiscale, d'organisation et de gestion du patrimoine de ses clients, en *France* comme à l'*International*. Nous souhaitons vous rencontrer, si vous y avez convenance, en toute discrétion... Nous vous proposons un rendez-vous au choix dans les salons de notre antenne de Bordeaux ou encore à notre siège en France [...] *ou enfin en Suisse.*»

Mais UBS ne fait pas démonstration de sa puissance auprès de ses seuls clients potentiels. Pour se garantir une paix favorable aux bonnes affaires, à l'abri du secret bancaire suisse, la banque n'hésite pas à rappeler à la Confédération que le secteur financier, employés et actionnaires compris, verse chaque année jusqu'à 18 milliards de francs suisses (15 milliards d'euros) d'impôts directs et indirects et que ce montant permet, selon sa dernière brochure annuelle, publiée en février 2012, de financer chaque année dix-huit Écoles polytechniques fédérales ou de verser le salaire de 150 000 enseignants du secteur primaire. Le même document souligne qu'entre 2002 et 2006 les impôts acquittés par UBS et ses collaborateurs se sont montés en moyenne à plus de 2 milliards de francs suisses (1,65 milliard d'euros) par an, en moyenne, rien qu'en Suisse<sup>1</sup>...

★ ★ ★

1. L'Agefi, Actualité financière et économique, 10 février 2012.

Au-delà des informations orales, des analyses et des témoignages toujours instructifs, beaucoup de mes sources ont pris le risque supplémentaire de me donner ou de me faire lire des documents totalement confidentiels, parfois même classés « secret défense », sachant qu'ils se mettaient alors en réel danger. Violant des règles évidentes, ils l'ont fait par conscience de donner ainsi une dernière chance à la vérité et à la justice de s'exercer, par esprit civique (ils me l'ont très souvent affirmé), en espérant que les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité et de fraternité, qui sont le socle de notre République, conservent leur sens. Ces documents numérisés, ainsi que mes enregistrements et mes photos, représentent plus de huit giga-octets de mémoire électronique. Avec mon carnet de notes, ils sont désormais mis à l'abri. Je les tiens à la disposition du juge d'instruction qui enquêtera peut-être un jour sur l'évasion fiscale organisée par UBS en France, mais certainement pas à celle d'un procureur et de policiers qui chercheraient à identifier mes sources et à violer ainsi le droit fondamental d'informer.

J'ai lu, l'automne dernier, le livre de Pierre Péan, *La République des mallettes*<sup>1</sup>. J'y ai relevé combien il est aujourd'hui difficile, pour un journaliste d'investigation, de continuer, en saine méthode, de « privilégi[er] la recherche de documents écrits à la collecte de témoignages oraux », lesquels sont par nature sujets à caution et

1. Pierre Péan, *La République des mallettes*, Paris, Fayard, 2011.

exposés à d'inébranlables démentis. Manifestement, mes confrères du *Canard enchaîné* et du *Point*, qui ont publié, en janvier 2012, un livre décisif sur « la police politique de Sarkozy<sup>1</sup> », ont été confrontés aux mêmes difficultés. Or les documents sont bien les seules « preuves formelles » susceptibles d'étayer nos investigations. Pour mener son dernier ouvrage à son terme, Pierre Péan est donc passé outre : « Dès le milieu de ce travail d'enquête, il fallait me rendre à l'évidence : je trouvais très peu de documents, et ceux que je trouvais n'étaient guère crédibles... », écrit-il honnêtement.

J'ai eu beaucoup plus de chance que lui, sans doute. Celles et ceux qui m'ont éclairé sur les arcanes de l'évasion fiscale qui saigne les finances et l'économie de notre pays m'ont aussi confié, souvent, des piles impressionnantes de documents sur papier et des clefs USB remplies de centaines de fichiers (rapports, comptabilités, listings de comptes, courriels, photos de personnes, de manuscrits, de téléphones mobiles, de notes de frais, etc.). Ils ont accepté que je photographie, enfin, certaines pièces à conviction. Nous avons communiqué à l'aide de téléphones mobiles sécurisés, achetés par lots à des

1. Olivia Recasens, Didier Hassoux et Christophe Labbé, *L'Espion du président. Au cœur de la police politique de Sarkozy*, Paris, Robert Laffont, 2012. Je peux attester que mes propres sources au sein de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) m'ont fait part, souvent, des mêmes informations que celles divulguées par ce trio de journalistes.

opérateurs exotiques et dotés d'abonnements pris aux noms d'«Edgar Quinet», «Pierre Leroux», «Louis Blanc» ou «Louise Michel»..., et j'ai reçu des documents dans des boîtes e-mail tout aussi masquées, créées depuis des ordinateurs anonymisés et d'autres boîtes e-mail éphémères. Nous avons souvent éteint nos portables personnels ou professionnels ; leurs batteries ont été extraites de leurs coques, lorsqu'il s'agissait de ne pas être géo-localisés et de s'assurer que ces utiles gadgets ne serviraient pas malignement de balises et de micros indiscrets.

\*\*\*

Durant mon enquête, dès octobre 2011, certains n'ont pas hésité à forcer la boîte aux lettres puis à s'attaquer à la porte de mon domicile, à détourner et utiliser les adresses IP des branchements de mes ordinateurs personnel et professionnel à l'Internet, à pirater mes e-mails et mes comptes Facebook ou Twitter, ainsi que ceux d'amis, afin de me faire passer moi-même pour un «hacker», à tracer et écouter mes échanges téléphoniques<sup>1</sup>. Méthodes dites de «sûreté» qui déshonorent ceux qui les pratiquent et qu'un livre d'investigation a révélées, en janvier 2012, mettant en cause la toute-puissante

1. Une plainte a été déposée le 10 février 2012 pour «dégradation de bien privé», entre autres infractions.

Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), son patron, Bernard Squarcini, et ses spécialistes de la « sous-division R », le « groupe des opérations spéciales » qui sévit clandestinement et presque toujours en totale illégalité<sup>1</sup>. Vaines méthodes, aussi...

\*\*\*

Bien entendu, certains de mes interlocuteurs – dont les identités sont totalement inconnues du public – sont cités sous des pseudonymes, afin de garantir leur sécurité ou de les protéger de toute mesure de rétorsion, sanction disciplinaire, révocation, voire de condamnations très lourdes pour divulgation d'un « secret de la défense nationale », par exemple<sup>2</sup>. Il s'agit alors, principalement, des enquêteurs de la Banque de France, du renseignement, de la police et des douanes, ou des cadres d'UBS qui ont accepté de témoigner. En revanche, les noms d'autres protagonistes impliqués dans les affaires révélées ici sont donnés, dans la mesure où ils apparaissent déjà régulièrement ou épisodiquement dans les médias, du fait de leur notoriété, de l'importance de leur fonction et de leur implication visible dans l'économie ou la politique.

1. Olivia Recasens, Didier Hassoux et Christophe Labbé, *L'Espion du président*, *op. cit.*, p. 116 à 129, entre autres.

2. Code pénal, articles 413-9 à 413-12.

Il me reste le plaisir de remercier celles et ceux qui m'ont informé et qui se reconnaîtront, les miens qui ont beaucoup supporté et mon éditeur, Hugues Jallon, pour sa vigilance et sa confiance. J'ai une reconnaissance particulière pour Jean Ziegler, pionnier de la mise au jour des arcanes bancaires suisses<sup>1</sup>. Son invincible espoir fut un décisif encouragement.

*Post-scriptum :*

J'ai bien entendu entrepris de recouper et vérifier systématiquement mes informations, notamment auprès d'UBS. Pendant plusieurs jours, j'ai échangé par téléphone et par e-mails avec cinq interlocuteurs français et suisses de la banque, après avoir essayé – en vain – de prendre contact avec le président du directoire d'UBS France. J'ai réussi à obtenir un rendez-vous avec le directeur juridique de l'établissement, rendez-vous qui a été finalement annulé au tout dernier moment par les dirigeants suisses, sans explication explicite, mais en réalité parce qu'ils voulaient cadrer cette rencontre en obtenant, entre autres, que je leur « soumette » mes informations et surtout les documents dont je disposais, ce que je ne pouvais évidemment pas accepter. De même, après un échange téléphonique avec la magistrate chargée

1. Jean Ziegler, *Une Suisse au-dessus de tout soupçon*, Paris, Seuil, 1976 ; *La Suisse lave plus blanc*, Paris, Seuil, 1990 ; *La Suisse, l'Or et les Morts*, Paris, Seuil, 1997.



## AVANT-PROPOS

des relations avec la presse au parquet du tribunal de grande instance de Nanterre, j'ai demandé par e-mail de pouvoir m'entretenir avec le premier vice-procureur Philippe Bourion sur son enquête préliminaire concernant l'évasion fiscale organisée par UBS en France. Au dernier jour de « bouclage » du livre, le 27 février 2012, je n'ai toujours pas reçu de réponse à cette demande.



## INTRODUCTION

# L'ombre des 590 milliards d'euros qui manquent à la France

« Je le sais, on aura quelque peine à me croire. Les événements que j'ai consignés dans cette relation sont en effet bien peu croyables. Car moi-même en les relatant je pense rêver. »

Henri Bosco, *Une ombre*, Paris, Gallimard, 1978, p. 81.

Juste à la veille du nouvel an 2012, ce fut une heureuse façon de terminer mon enquête. Dans cette brasserie toute proche de la Bourse, à Paris, mes principales sources avaient accepté de participer à une sorte de banquet républicain. Autour de la table, j'ai réuni un ex-commissaire divisionnaire de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), Aleph, mon premier informateur, aujourd'hui haut fonctionnaire dans un service de coordination du renseignement au plus haut niveau de l'État ; Beth, tout juste arrivée de Lausanne, où elle fait partie de la haute direction du groupe bancaire suisse UBS, mais aussi trois cadres supérieurs – dont Guimel – d'UBS France, la filiale parisienne du groupe helvétique. Le lecteur fera rapidement connaissance avec chacune de ces personnes au fil des chapitres qui suivent.

Certaines d'entre elles se rencontraient pour la première fois, même si chacune connaissait, d'une façon

ou d'une autre, l'existence des autres. Bien entendu, il s'agissait d'abord de se réjouir en commun du proche aboutissement d'un travail collectif de divulgation, par mon intermédiaire, d'informations jusqu'alors plus ou moins partagées entre les différents protagonistes. Mais il nous fallait encore recouper, assembler, comparer, voire confronter au moins une fois tous ensemble nos connaissances et compréhensions forcément partielles du même phénomène : l'évasion fiscale massive organisée sur le territoire français par la première banque suisse ayant pignon sur rue à Paris, mais aussi par l'ensemble du secteur financier, puisque même si, selon mes sources, UBS ne réalise qu'environ un vingtième du montant de ces opérations, celle-ci serait « championne en la matière » et ses méthodes seraient un « véritable modèle ».

★ ★ ★

Le premier sujet sur lequel j'ai noté, ce midi-là, un complet consensus entre mes convives est le rôle leader d'UBS dans l'évasion fiscale, en France comme cela s'est révélé officiellement aux États-Unis, depuis 2008, ou en Allemagne, depuis juin 2010. De façon plus générale, les banques suisses occupent le premier rang mondial en matière de « Private Banking », ou gestion de fortune transfrontalière pour clients privés. En 2007, elles géraient près de 27 % de toutes les fortunes privées investies hors de leurs pays d'origine (offshore). Le « Private Banking »



RÉALISATION : PAO ÉDITIONS DU SEUIL  
IMPRESSION : IMPRIMERIE FIRMIN-DIDOT AU MESNIL-SUR-L'ESTRÉE (EURE)  
DÉPÔT LÉGAL : MARS 2012. N° 108122 (00000)  
*Imprimé en France*